HERBICIDE anti-graminées et anti-dicotylédones de post-levée des blés tendres d'hiver et de printemps, des blés durs d'hiver et de printemps, seigle, triticale d'hiver et épeautre.*

***Cf. tableau des usages.**

Absolu® PRO

Conditionnement(s)

Fiche d'identité

Composition :

Composants dangereux CLP
- Mésosulfuron-méthyl, sel de sodium
- Iodosulfuron-méthyl-sodium
- Mefenpyr-diéthyl
- Ethoxylat d'alcool gras - alkyléther
- Docusate sodique

Classification RAC : 2

Formulation : suspension concentrée huileuse

Numéro AMM : 2140257

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : mesosulfuron-methyl
Teneur : 10g/l, soit 1% (m/m)
Famille chimique : sulfonylurées
Mode d'action : Action systémique avec inhibition de l'acétolactase synthétase (ALS) et donc blocage des acides aminés responsables de la division cellulaire dans les méristèmes.

Substance active : iodosulfuron-méthyl-sodium
Teneur : 2g/l, soit 0.2% (m/m)
Famille chimique : sulfonylurées
Mode d'action : Action systémique avec inhibition de l'acétolactase synthétase (ALS) et donc blocage des acides aminés responsables de la division cellulaire dans les méristèmes.

Substance active : méfenpyr-diéthyl
Teneur : 30g/l, soit 3% (m/m)
Famille chimique : pyrazoles
Mode d'action : Augmentation de la métabolisation de la substance herbicide active en accélérant son hydrolyse dans la culture.

Description

Le produit est un herbicide de post levée actif sur les graminées et les dicotylédones adventices des blés tendres d'hiver et de printemps, des blés durs d'hiver et de printemps ainsi que du seigle, du triticale et de l'épeautre. En plus de ses 2 matières actives, le mésosulfuron-méthyl et le iodosulfuron-méthyl sodium, le produit contient du méfenpyr-diéthyl qui est un phytoprotecteur.

Préparation

Préparation de la bouillie

Agiter le bidon avant emploi, un phénomène de déphasage peut être observé mais n'altère en rien les propriétés du produit.
Avant la préparation de la bouillie avec ou sans huile, ainsi qu'après son utilisation, le pulvérisateur doit être soigneusement nettoyé.
Diluer le produit dans une bouillie de 200 L/ha à 400 L/ha d'eau selon le matériel de pulvérisation utilisé.
- remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur,
- mettre en route l'agitation et verser dans la cuve la dose de produit nécessaire,
- terminer le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application. Appliquer la bouillie sitôt après la préparation.

Mélanges et compatibilité

Lors d'une application d'engrais liquide, de produits "correcteurs de carences", le mélange avec ce produit est déconseillé. Dans ce cas il est nécessaire d'espacer de 7 jours le traitement avec ce produit.
Lors d'une application de fongicides ou de régulateurs de croissance, le mélange avec le produit est déconseillé.Dans ce cas il est nécessaire d'espacer de 2 jours le traitement avec le produit.
Des mélanges avec antidicotylédones sont possibles selon la flore visée pour compléter le spectre d'efficacité du produit.
Pour connaitre les conditions de mise en oeuvre, contacter en préalable votre conseiller ou Bayer Service Infos 0 800 25 35 45.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Après traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

Stocker la préparation à température ambiante.
- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR, EN TENANT CE PRODUIT DE				
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	PROTECTION DU TRACTEUR ⁽¹⁾
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-5 M (Rétifiables NF EN 16523-1+A1 (type A) usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C))	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique*	Réutilisables	
PROTECTION RESPIRATOIRE conforme à la norme NF EN ISO 27850/A1 EPI PARTIEL Masque de sablier à cartouches filtrantes - catégorie II type P3 OU	ou à maintenable EP EPI partiel			ou à maintenable EP EPI partiel	
LUNETTES ou BOUCLIER OCULAIRE certifiés EN 166 (CE, catégorie 5)					
PROTECTEUR CORPORELLE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387)⁽²⁾					

⁽¹⁾ Les dispositions ci-dessus concernent le matériel permettant la phase de pulvérisation. TRACTEUR AVEC CABINE : les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
⁽²⁾ Avant utilisation, vérifier l'adéquation du masque et du filtre avec le produit utilisé, dans des conditions réelles d'utilisation ; vérifier le bon maintien du masque sur le visage et l'absence de gêne ou de restriction respiratoire.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.
Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

Rincer l'emballage au moins 2 fois avant son élimination.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait,Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Il est impératif de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur après l'application avec un produit nettoyant (type AllClear) pour éviter toute contamination ultérieure des bouillies.
Pour ce faire, vidanger complètement la cuve en fin de traitement puis rincer la totalité de l'appareil à l'eau claire, vidanger à nouveau et remplir entièrement la cuve en utilisant un produit nettoyant.
A titre d'exemple, mettre l'agitation en marche et laisser agir une dizaine de minutes puis vidanger l'effluent phytosanitaire complètement. Retirer les buses, les pastilles et les filtres et les nettoyer avec le produit nettoyant puis les rincer à l'eau claire, remonter le tout. Remplir à nouveau le pulvérisateur avec de l'eau claire et le vidanger.
Etant donné le volume important de solution mis en oeuvre, veiller à vidanger l'appareil à l'écart de tout point d'eau ou égout se déversant dans un cours d'eau ainsi qu'à l'écart de toute plantation ou culture en particulier près des zones explorées par les racines

AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH451 - Peut provoquer une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau
EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement
Danger

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les applications après reprise de végétation sur céréales d'hiver.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages céréales de printemps.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les applications après reprise de végétation sur céréales d'hiver.
SPe3 - Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
SPa1 - Dans le cadre de la gestion de la résistance des adventices des céréales à pailles aux inhibiteurs d'ALS antigraminées, l'utilisation de produits à base de ces substances actives doit être limitée à une seule application par campagne, tous produits confondus.

Délai de rentrée
24 heures après traitement.

Protection des personnes présentes et des résidents
Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Substance classée sensibilisante
EUH 208 - Contient Ethoxylat d'alcool gras - alkyléther. Peut produire une réaction allergique.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires
SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux
S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
Inhalation
Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible,avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin
Ingestion
Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Pour prévenir une aspiration du produit avalé, maintenir en position latérale de sécurité

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : https://agro.bayer.fr/ et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : 0°C

Température maximum : 35°C

N°ONU : 3082

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers Dangereux pour l'environnement	-	-

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Blé dur d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.5 l/ha	stade BBCH 13 à BBCH 32		1b, 1c, 4a, 6a, 7a
Blé tendre d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.5 l/ha	stade BBCH 13 à BBCH 32		1b, 1c, 4a, 6a, 7a
Blé dur de printemps	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1 l/ha	stade BBCH 13 à BBCH 32		1a, 4a, 6a, 7a
Blé tendre de printemps	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1 l/ha	stade BBCH 13 à BBCH 32		1a, 4a, 6a, 7a
Epeautre d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.5 l/ha	stade BBCH 13 à BBCH 32		1b, 1c, 4a, 6a, 7a
Seigle d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.5 l/ha	stade BBCH 13 à BBCH 32		1b, 1c, 4a, 6a, 7a
Triticale d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.5 l/ha	stade BBCH 13 à BBCH 32		1b, 1c, 4a, 6a, 7a

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**
Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls
Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques
1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages céréales de printemps.
1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les applications après reprise de végétation sur céréales d'hiver.
1c. . Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les applications après reprise de végétation sur céréales d'hiver.

4. Plantes non-cibles
4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.

6. Divers
6a. . Dans le cadre de la gestion de la résistance des adventices des céréales à pailles aux inhibiteurs d'ALS antigraminées, l'utilisation de produits à base de ces substances actives doit être limitée à une seule application par campagne, tous produits confondus.

7. Riverains et personnes présentes
7a. . Respecter une distance d'au moins 3 m entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Champ d'activité

Très sensible (de 95% à 100% d'efficacité)	Sensible (85 à 94% d'efficacité)	Moyennement sensible (70 à 84% d'efficacité)	Peu sensible (moins de 70% d'efficacité)
Agrostide jouet du vent Avoine à chapelets (partie aérienne) Brome mou Folle avoine Pâturin commun Pâturin annuel Phalaris Ray grass Vulpin ---------- Matricaire Moutarde des champs Ravenelle Stellaire		**Gaillet gratteron Coquelicot**	**Veronique à feuilles de lierre Veronique de Perse Veronique des champs Pensées**

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Le produit peut être appliqué seul ou en mélange avec de l'huile, type ACTIROB® B (*).
Le produit est recommandé avec huile à la dose de 0.9 L/ha à 1.5 L/ha selon la culture, le niveau d'infestation, le stade et la nature des adventices.
(*) Sauf sur blé tendre de printemps et blé dur de printemps, seigle et épeautre où l'utilisation d'huile est déconseillée.
L'ajout d'huile permet d'améliorer et de régulariser les efficacités, en particulier en présence de graminées. Il est porté à l'attention des utilisateurs que l'ajout d'huile peut entrainer des marquages de phytotoxicité, en particulier en conditions d'amplitudes thermiques (marquages par brûlures passagères sur feuilles).

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Le produit est utilisable de 3 feuilles à 2 noeuds de la céréale (BBCH 13 à 32), de la sortie d'hiver au printemps en respectant les conditions d'emploi.
L'efficacité et la rapidité d'action sont favorisées par des applications sur des adventices jeunes (Graminées : de 3 feuilles à fin tallage, et Dicotylédones : de cotylédons à 4-6 feuilles) en conditions poussantes.
Il est conseillé de traiter à partir de 5°C, avec une hygrométrie supérieure à 60%.
Appliquer l'association produit + huile sur des céréales non déchaussées et en bon état végétatif (en absence d'un mauvais enracinement, d'une implantation en sol creux, de sécheresse, d'excès d'eau ou d'attaques parasitaires).

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Suivant le niveau d'infestation dans la parcelle et le niveau de résistance des adventices aux ALS, ce produit pourra être utilisé seul ou en programme.
Dans le cadre de la gestion de la résistance des adventices des céréales à paille aux inhibiteurs d'ALS antigraminées, l'utilisation de produits à base de ces substances actives doit être limitée à une seule application par campagne, tous produits confondus.

Classification HRAC

2 - Action systémique avec inhibition de l'acétolactase synthétase (ALS) et donc blocage des acides aminés responsables de la division cellulaire dans les méristèmes.

Application (matériel, pression)

Traiter par temps calme et sans vent.
La pulvérisation doit atteindre les adventices à détruire. Utiliser de préférence des buses adaptées et régler la hauteur de la rampe de façon à assurer une pulvérisation régulière et limiter la dérive du produit.
Réserver de préférence un appareil de pulvérisation pour les applications de désherbage. Nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement.

Conditions du milieu

Après traitement

Cultures suivantes dans la rotation

Après une céréale désherbée avec le produit, dans le cadre de la rotation, il est possible d'implanter blés tendres et durs d'hiver et blés tendres et durs de printemps, orges d'hivers et de printemps, seigle et triticale, luzerne (semis dernière semaine d'août), colza *(semis dernière semaine d'août), pois protéagineux de printemps, maïs, betterave industrielle, tournesol, pomme de terre, lin de printemps ou endive (semis au printemps de l'année suivante). Réaliser l'implantation derrière un labour ou à défaut, après un travail du sol d'une profondeur minimale de 10 cm. Choisir des façons culturales appropriées de manière à permettre un brassage homogène de la zone travaillée.
*Colza : cas particulier année sèche. En cas de pluviométrie ** inférieure à la moyenne de la pluviométrie des 15 dernières années pour la même période calendaire (comprise entre la date de traitement herbicide sur céréales avec le produit et la date de semis du colza (lequel devra être réalisé à partir de la dernière semaine de mois d'août)), la pratique d'un labour profond (au moins 20 cm) est obligatoire.
** pluviométrie relevée sur poste météorologique METEO France le plus proche du lieu d'implantation de la culture de colza.

Culture Intermédiaires Pièges à Nitrates (CIPAN) : Après la récolte d'une céréale désherbée avec le produit avant le 31 mars, il est possible d'implanter, avec ou sans labour, et avec un semis de la culture intermédiaire à partir du 10 août, les cultures intermédiaires ci-après : avoine de printemps, cameline, moa, moutarde, nyger, phacélie, radis, sarrasin, trèfle, vesce.
Cultures légumières :
Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter :
- de cultures de légumes feuilles ou tiges moins de 365 jours après traitement ;
- de cultures de racines ou de tubercules moins de 120 jours après traitement.
Toute autre implantation de cultures se fera sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Cultures de remplacement

En cas d'accident nécessitant le remplacement de la céréale désherbée avec le produit à 1.5 L/ha, les cultures suivantes peuvent être implantées (en respectant un délai de 6 semaines entre le désherbage et le re-semis):
Sans labour : blé tendre de printemps
Avec labour : blé tendre de printemps, pois protéagineux.
Et dans le cas d'une application du produit à 0.9 L/ha, les cultures suivantes peuvent aussi être implantées (en respectant un délai de 6 semaines entre le désherbage et le re-semis) :
Avec labour : orge de printemps et maïs.
Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter :
- de cultures de légumes feuilles ou tiges moins de 365 jours après traitement ;
- de cultures de racines ou de tubercules moins de 120 jours après traitement.
Toute autre implantation de cultures se fera sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ PULVÉRISATION VERS LE BAS		NETTOYAGE	
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique*	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) [1]						

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. TRACTEUR AVEC CABINE : les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

[1] Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Mentions légales

Absolu® Pro ¤ 10 g/l mesosulfuron-methyl 2 g/l iodosulfuron-méthyl-sodium 30 g/l méfenpyr-diéthyl ¤ AMM n°2140257 ¤ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ¤ ® Marque déposée Bayer

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 ¤ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 ¤ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1 ¤ Très persistant et très mobile.

¤ ¤ ¤ Danger ¤ ¤ ¤ H318 - Provoque de graves lésions des yeux. ¤ EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. ¤ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ¤ EUH451 - Peut provoquer une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau ¤ EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur https://agro.bayer.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Octobre 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)